

Procédure d'adhésion au Plan Climat du Grand Lyon

Tout organisme voulant rejoindre officiellement le Plan Climat du Grand Lyon doit envoyer une demande officielle sous forme de courrier à l'attention du Président du Grand Lyon, signé par le représentant légal de la structure voulant adhérer. L'adhésion des communes du territoire doit également faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal concerné.

CONTENU du COURRIER

- Déclarer son adhésion au scénario « Vision 2020 » présenté à la Conférence Énergie Climat du Plan Climat du Grand Lyon le 28 novembre 2011 (téléchargeable à l'adresse : <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/le-plan-climat-du-grand-lyon/vision-2020/>)
- Indiquer le souhait de contribuer aux objectifs européens des 3x20 traduits dans le Plan d'actions partenarial du Plan Climat du Grand Lyon, présenté à la Conférence Énergie Climat du 28 novembre 2011 (téléchargeable à l'adresse : <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/le-plan-climat-du-grand-lyon/le-plan-dactions-partenarial/>)
- S'engager à renseigner chaque année les actions réalisées (échelle interne et échelle du territoire) et leur correspondance avec les actions du Plan Climat du Grand Lyon
- S'engager à participer à la Conférence Énergie Climat et aux ateliers techniques annexes

En retour le Grand Lyon s'engage à :

- Valoriser les actions de chaque partenaire du Plan Climat sur ses supports (blog, documents, extranet, conférences)
- Faciliter les expériences sur son territoire et faire bénéficier le partenaire de son réseau
- Assurer un suivi annuel des émissions de CO2 du territoire en association avec Air Rhône-Alpes
- Assurer un reporting auprès de la Convention des Maires des actions menées sur son territoire, assurant une visibilité européenne.

La signature officielle des nouveaux partenaires aura lieu à chaque Conférence Énergie Climat.